



Lettre d'information °19
Avril 2022

Montrond-le-Château



Edito :

Chères Castelmontoises, Chers Castelmontois,

Ce week end, la traditionnelle fête de la Saint Georges symbolise le retour des animations créant du lien entre les habitants. Les élections présidentielles puis législatives sont aussi pour la municipalité l'occasion d'échanger avec vous sur vos préoccupations, suggestions. Ces discussions sont importantes pour la vie de notre village alors que plusieurs projets structurants sont à l'étude (mise en valeur du patrimoine, plateau sportif intercommunal, lieu de vie pour les seniors, aménagements de voirie....).

Angèle Prillard, Maire

Conseil municipal du 8 mars :

URBANISME :

Commissionnement Mme MOTTA pour les contrôles urbanisme (service urbanisme CCLL)
Point sur les dernières autorisations accordées

CHATEAU : Achat parcelles D95 et D 61 au château

LOGEMENT COMMUNAL :

Préavis donné par M. JEANGUILLAUME Thibault et devis pour la mise en place d'une pompe à chaleur dans ce logement

CADRE DE VIE :

Fête de la St Georges le 24/04/22, Sortie Nature du CEN le 14/05/22

Demande du « Le 2CV Club bisontin » pour passage et arrêt des « 3 H de la Vèze » sur Montrond le Château le 5/06/22

Inauguration de l'aire de jeux et de la centrale photovoltaïque (date à définir)

Création d'une Commission Culture et Patrimoine dans le cadre du projet du château (date à définir pour la première réunion)

QUESTIONS DIVERSES :

Situation en Ukraine : nature de l'aide que la municipalité peut apporter

Demandes de subventions de l'association Prévention Routière et des Restaurant du Cœur

Conseil municipal du 5 avril :

Synthèse de l'enquête réalisée auprès des personnes âgées de 80 ans et plus concernant l'habitat

Courrier de la CCLL concernant le PROJET DE PLATEAU SPORTIF INTERCOMMUNAL

BUDGET : vote de la fiscalité 2022

URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Proposition d'achat de la parcelle D n°61 (M. TIRODE) au château

Demande d'achat de la parcelle C n°91 par M. Guillaume LIDOINE

Cessation d'activité de « stockage de véhicules hors d'usage et récupération de matériaux » concernant le site de M W WETZEL

Point sur les dernières autorisations accordées

Déclaration d'intention d'aliéner - parcelle AB n°348 au Village,

PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CASTELMONTAIS

Accord de subvention pour 91 800 euros , devis à valider et organisation commission culture et patrimoine du 03 mai 2022

Acquisition des parcelles D 529, D 531, D 527 à la Motte du Château

CADRE DE VIE : organisation 08 mai 2022 et du 13 juillet 2022

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Demande de financement pour travaux de mise aux normes électriques et de chauffage

Mise à disposition d'un logement pour des ressortissants ukrainiens

Candidatures reçues pour le logement communal libre

Commission culture et Patrimoine du 3 mai concernant le projet de mise en valeur du site médiéval :

La municipalité a obtenu une subvention, dans le cadre du plan de relance/ programme avenir montagne de 91 800 euros pour le projet de mise en valeur du patrimoine Castelmontois pour la première phase du projet (projet en ligne sur le site internet de la commune).

C'est une excellente nouvelle et désormais, toutes les actions prévues vont pouvoir être mises en œuvre d'ici au printemps 2023.

Le 3 mai, à 20 heures, à la salle polyvalente, plusieurs ateliers participatifs seront organisés avec tous les habitants volontaires pour avancer sur le projet :

- Organisation de la journée participative du 24/09 (conception de mobilier, création de sentier, ...)
- Conception des panneaux explicatifs de l'histoire du village (gare du Tacot et église)
- Conception des panneaux explicatifs concernant les 3 gouffres mis en valeur
- Conception des panneaux explicatifs de l'histoire Château
- Recensement des personnes souhaitant s'impliquer pour la conception de l'explorer game

M Hervé PERTON, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire locale sera présent à cette commission. Les spéléologues et Monsieur Ravenot, en charge du suivi de l'ENS de la motte du château au Conservatoire d'Espace Naturel sont invités.

Nous vous attendons nombreux le 3 mai !

Bilan des actions 2021 menées sur l'ENS de la Motte du Château : en ligne sur le site internet de la commune



Les 3 espèces de tritons connues sur l'ENS depuis au moins 2016 ont été de nouveau aperçues en 2021. Il s'agit du triton alpestre, du triton palmé et du triton crêté (espèce sur la liste rouge des amphibiens menacés en Franche-Comté). Ces espèces demeurent fragilisées par la présence de poissons rouges dans la mare principale.

Accueil d'Irina, Andrei et Véronica dans un appartement communal :

Le 9 avril dernier, Irina, Andrei et Véronica ont été accueillis et installés dans un appartement communal, au 4 rue de l'église suite à la décision du conseil municipal du 5 avril de mettre à disposition de réfugiés ukrainiens un logement jusqu'au 31/08/2022. Cette famille habitait à Ternopil, en Ukraine.



Sous la coordination de Brigitte Crepey, que la municipalité remercie chaleureusement, un petit groupe d'habitants accompagne la famille pour son insertion dans le village, l'apprentissage du français, les démarches administratives et la scierie du village emploie actuellement Andrei.

La municipalité, ainsi que Irina et Andrei remercient vivement tous les habitants qui ont apporté des affaires ayant permis de meubler l'appartement communal en 2 jours.



Agenda :

24 avril et 15 mai : sorties VTT Club Castelmontois, pour plus d'infos, consulter le site internet de la commune

3 mai, 20 heures : 1ère Commission communale Culture et Patrimoine sous forme d'ateliers avec les habitants

7 mai : Rallye pédestre PANI. Inscription salle des fêtes de Mérey à Partir de 13h30 jusqu'à 14h30 : randonnée d'environ 8 - 9 km autour de Mérey parsemée de stand de jeu (type familiale) et ravitaillement

8 mai, 11 heures : cérémonie commémorative au Monument aux Morts organisée à Montrond le Château avec les villages de Trepot, Tarcenay-Foucherans, Les Monts Ronds avec la participation des enfants de l'école intercommunale.

20 mai à 20h30, à la salle des fêtes : Théâtre : les associations K10K et ACC Clémence Carabosse présentent "Une Cendrillon"

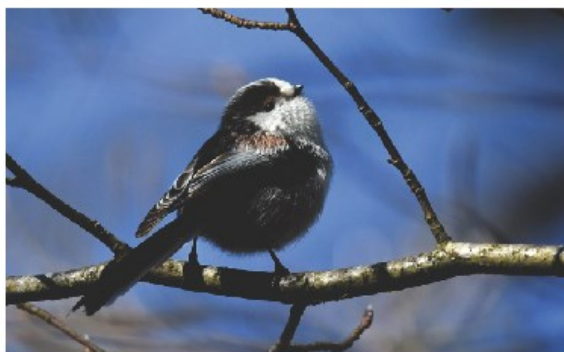
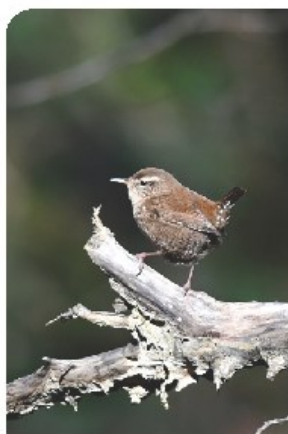


11 juin à 17 heures 30 : inauguration de la centrale photovoltaïque de l'atelier communal et des nouveaux aménagements de l'aire de jeux avec les habitants

17 juin : fête de la musique sur la place de l'église animée par le groupe K10K

26 juin : vide grenier organisé par l'Art Floral : inscriptions et documents à remplir sur le site internet de la commune

13 juillet : organisé cette année à Montrond le Château pour les Castelmontois et les habitants des Monts Ronds avec l'implication de l'Association des Parents d'élèves



Le 2CV Club Bisontin organise

3 H DE LA VÈZE

ÉPEUGNEY MONTROND FONTAIN TARCENAY LA VÈZE

Dimanche 5 Juin 2022, départ à 9H

Inscription sur le site ou sur place : www.2cvClubBisontin.fr

15€ par véhicule Plus d'informations au 06.12.39.15.46

Samedi 14 mai 8h00 - 11h30 • Montrond-le-Château

« Le temps des oiseaux »

Partez en balade matinale à l'écoute des oiseaux chanteurs sur l'Espace naturel sensible de la Motte du Château.

Inscription et renseignements auprès de la commune au 03 81 86 78 95 ou mairie@montrond-le-chateau.fr

Rendez-vous au parking de la mairie • Bonnes chaussures conseillées

Apéritif offert par la commune en fin de matinée

Organisé par :



En partenariat avec la commune de Montrond-le-Château



Avec le soutien financier de :



Dans le cadre de :



Inscription Ecole

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023 se feront **à partir du 1er avril**.

Les parents devront récupérer la fiche de renseignements vierge en mairie des Monts Ronds (Merrey-Villers) ou en mairie à Montrond-le-Château ou à l'école, et **déposer leur dossier, avant le 27 mai**, contenant les éléments suivants en mairie ou dans la boîte aux lettres du SRPI :

la fiche de renseignements complétée

une photocopie du livret de famille

une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccination)

un justificatif de domicile sur Les Monts Ronds ou Montrond-Le-Château



Ces inscriptions concernent **les enfants nés en 2019** et **les nouveaux arrivants** qui entrent en maternelle ou en primaire. Pour tous renseignements concernant l'inscription merci de poser vos questions à l'adresse mail : rpi.merrey25660@orange.fr .

Les parents (et bien entendu les enfants) pourront visiter l'école maternelle le vendredi 1^{er} juillet de 16h15 à 19h00. Ils pourront également prendre, à cette occasion, toutes les informations nécessaires concernant le périscolaire, auprès d'Isabelle Couteret directrice du périscolaire.

Rappel Urbanisme :

Déclarations de travaux et permis de construire : le dépôt en ligne est ouvert

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers de DP et de PC en ligne sur le site internet <https://pays-ornans.geosphere.fr/guichet-unique>.

Rappel pour les Serres :

Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre **un mètre quatre-vingts et quatre mètres, et dont la surface au sol n'excède pas deux mille mètres carrés sur une même unité foncière** sont soumises à déclaration préalable de travaux et font l'objet d'une taxe d'aménagement.

Si votre serre n'excède pas 1,80 m de hauteur, il n'y a pas besoin de déclaration de travaux.

Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées, les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois.

Rappel pour les caravanes et constructions mobiles/ temporaires :

Déclaration préalable de travaux pour l'installation, **pour une durée supérieure à trois mois par an, d'une caravane** autre qu'une résidence mobile mentionnée au j ci-dessous :

-sur un terrain situé en dehors d'un parc résidentiel de loisirs, d'un terrain de camping, d'un village de vacances classé en hébergement léger au sens du code du tourisme ou d'une dépendance de maison familiale de vacances agréée au sens du code du tourisme ;

-sur un emplacement d'un terrain de camping, d'un village de vacances classé en hébergement léger au sens du code du tourisme ou d'une dépendance de maison familiale de vacances agréée au sens du code du tourisme qui a fait l'objet d'une cession en pleine propriété, de la cession de droits sociaux donnant vocation à sa propriété en attribution ou en jouissance ou d'une location d'une durée supérieure à deux ans.

Pour le calcul de la durée de trois mois par an mentionnée au cinquième alinéa, toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte

Chats Errants :

De plus en plus d'habitants signalent à la municipalité des chats errants dans le village. Merci à chacun de bien veiller à ne pas contribuer à la multiplication des portées de chatons.